

Tableau des prestations sociales 2013

Extrait du rapport

Description du filet social

(Confédération et canton de Neuchâtel)

**du groupe de travail
sur la coordination interdépartementale
de la politique sociale (GT CIPOS)**

du 23 janvier 2004

11^e mise à jour: août 2014

Prestations sociales dans le canton de Neuchâtel (bénéficiaires et montants)

Prestations sociales, nombre de bénéficiaires et montants en Fr. versés par les pouvoirs publics en 2013 aux bénéficiaires, directement ou indirectement (globalement, puis Confédération, canton et communes). Les frais administratifs et salariaux des services prestataires ne sont pas pris en compte. La population totale au 31.12.2013 était de 176'241 personnes. Sources: Chefs et responsables de service, d'office ou de secteur, rapports de gestion.					
<i>Prestations</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant global</i>	<i>Confédération</i>	<i>Canton</i>	<i>Communes</i>
DEAS					
Subsides LAMal	41'286 ¹	104'354'037	47'433'636	56'920'401	--
Bourses et prêts d'études	1'509 ²	5'653'585	546'713	5'106'872	--
Avances sur pensions alimentaires	374 ³	1'683'466⁴	--	1'683'466	--
Aide aux victimes d'infractions (uniquement indemnisation et réparation morale)	10 ⁵	89'280⁶	--	89'280	--
Aide au désendettement	20 ⁷	--	--	-- ⁸	--
Aide sociale	12'658 ⁹	101'228'385¹⁰	--	40'491'354 soit 40%	60'737'031 soit 60%
Prestations complémentaires AVS/AI	7'659 ¹¹	106'474'512	31'127'442	75'347'070	--
Caisse cantonale ALFA	9'376 ¹² avec 16'241 enfants ¹³	50'295'850 dont 816'050 d'allocations de naissance	--	--	--
Allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative	497 avec 812 enfants	2'566'213	--	1'026'485 soit 40%	1'539'728 soit 60%
Allocations familiales dans l'agriculture	411 avec 843 enfants	2'113'815¹⁴	--	594'352¹⁵	--
Mesures d'intégration professionnelle (MIP) ¹⁶	551 emplois MIP et 34 emplois MIP prolongés	5'950'338¹⁷	--	2'975'169 soit 50%	2'975'169 soit 50%
DJSC					
Prix de pension réduits - Partie SIAM	362 ¹⁸ , 700 et 857 ¹⁹	92'560'328²⁰	4'583'061 ²¹	87'977'267²²	--
Assistance judiciaire	999 décisions accordant l'assistance	3'419'984²³	--	3'419'984	--
DEF					
Prix de pension réduits - Partie OES ²⁴	65, 320 et 11 ²⁵	30'762'000²⁶	--	25'464'000	5'298'000
DFS					
Aide au logement	1'535 ménages ²⁷	5'032'800	2'936'500 ²⁸	1'527'300	569'000
TOTAL	²⁹	512'184'593³⁰	86'627'352	302'623'000	71'118'928

Notes relatives au tableau

¹ Nombre total de personnes ayant bénéficié d'un subside en 2013, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Ainsi, une personne au bénéfice de subsides portant sur deux périodes non consécutives durant l'année de référence est comptabilisée en tant que deux bénéficiaires.

² Plus de 90% des bourses et des prêts d'études sont octroyés à des requérants célibataires, sans charge d'enfants.

³ Contrairement aux années précédentes, où il s'appuyait sur la statistique OFS, ce chiffre est tiré de la statistique interne de l'ORACE (nombre moyen de bénéficiaire par dossier d'avances: 1,5 personne).

⁴ Ce montant est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte du recouvrement des avances. Pour l'année 2013, le montant total des avances recouvrées s'élève à 1'120'727. La dépense effective, à savoir la différence entre le total des avances accordées et celui des avances recouvrées, se monte ainsi à 562'739.

⁵ Aucun bénéficiaire d'indemnisation et de réparation morale, 8 de réparation morale, 0 de dépens et 2 de provisions.

⁶ Montant total, soit 8'742 pour l'indemnisation, 153'000 pour la réparation morale, 600 pour les dépens et 0 pour les provisions.

⁷ 20 prêts en cours (dont 3 nouveaux accordés en 2013), pour des ménages de 3 personnes en moyenne, soit approximativement 60 personnes.

⁸ Le montant total dû sur les prêts consentis se monte au 31.12.2013 à 222'457; le prêt de l'Etat au Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement ne porte pas d'intérêt pendant une période transitoire 2012-2014. Pour les bénéficiaires de prêts du Fonds, le taux est également à 0% pour la même période transitoire.

⁹ Nombre total des personnes ayant bénéficié d'aide matérielle en 2013, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Depuis 2005, ce chiffre est fourni par l'OFS.

¹⁰ Le montant concerne les dépenses effectives de 2013, comptes bouclés en juin 2014.

¹¹ Dont 1'931 placés durablement dans un home.

¹² Y compris 376 indépendants.

¹³ Dont 636 d'indépendants.

¹⁴ Allocations familiales fédérales, dont le financement est assuré pour 2/3 par la Confédération selon les articles 18 et 19 de la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), du 20 juin 1952 et pour 1/3 par le canton.

¹⁵ Voir la note précédente.

¹⁶ Les salaires et charges sociales 2013 sont inférieurs à ceux de l'année 2012, dû au fait que les placements en mesure d'intégration professionnelle sont limités à 6 mois, sauf exception, depuis 2012, ce qui permet à la masse salariale 2013 de rester quasi identique à celle de 2012.

¹⁷ Montant couvrant les salaires et les charges sociales (part employeur) des personnes placées dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle (MIP) ainsi que les frais de repas des personnes placées en MIP à Evologia. Il n'y a pas eu de frais de repas de la Joliette en 2013.

¹⁸ Nombre de placements au 31.12.2012: 362 "non-AI mineurs NE placés dans et hors canton". A noter que 338 "non-AI mineurs NE et d'autres cantons" ont été placés dans notre canton pour une capacité d'accueil de 331 places (certains sont suivis en ambulatoire). Pour les AI mineurs, cf. note 24.

¹⁹ Nombre de placements au 31.12.2012: "Adultes AI et non-AI NE placés dans le canton et hors canton", 700 en homes-foyers et 857 en ateliers. Certaines personnes sont à la fois en home-foyer et en atelier; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

²⁰ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes (= participation des pensionnaires, vente de produits d'ateliers, remboursements caisse-maladie et LAA, part des autres cantons pour le placement de leurs ressortissants), augmentée du coût des placements hors canton de neuchâtelois. A noter que les charges brutes totales atteignent 137'205'515.

Détails: institutions AI: 53'952'819, non-AI: 31'359'973, lutte contre la toxicomanie: 7'247'536.

²¹ Subventions de l'OFAS et de l'OFJ. Détails: AI: 0, non-AI (OFJ): 3'480'266, lutte toxicomanie (OFAS): 1'102'795.

²² Détails: AI: 53'952'819, non-AI: 27'879'707, lutte toxicomanie: 6'144'741.

²³ Ce montant brut ne tient pas compte des remboursements des prestations accordées au titre de l'assistance judiciaire. Pour l'année 2013, le montant total des remboursements liés à l'assistance judiciaire s'élève à 524'714.

²⁴ Depuis 2008 (RPT), l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) a repris le rôle de l'Office cantonal AI pour tout ce qui concerne la formation scolaire spécialisée. Il est le garant du subventionnement cantonal des trois écoles spécialisées. Depuis 2010, le tableau sépare les chiffres de l'OES (DEF) des chiffres du SIAM (DEAS) pour une meilleure transparence de l'information donnée sur les prix de pension réduits.

²⁵ Nombre de placements au 31.12.2013: "mineurs NE OES (ex-AI) placés dans le canton et hors canton", 65 en foyers, 320 en écoles spécialisées et 11 hors canton. Certains mineurs sont à la fois en foyer et en école spécialisée; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

²⁶ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes liées aux mesures médicales (caisses maladie et AI) + participation écolage des communes, augmenté du coût des placements hors canton de neuchâtelois (2'102'000 pour 2013).

²⁷ 1'535 ménages ont bénéficié en 2013 (1'953 en 2012) d'une aide au logement financée par la Confédération, le canton et les communes. Il s'agit ici exclusivement d'aides "à la personne" et non pas d'aides "à la pierre" (accession et construction de logements). Les chiffres 2013 attestent une diminution des aides au logement qui se renforcera les prochaines années avec la disparition progressive des subventions comme prévu dans la loi (LCAP) à l'époque. La majorité des immeubles concernés perdront leurs droits aux subventions d'ici fin 2017.

²⁸ Ce montant comprend l'aide aux propriétaires et aux locataires. Les subsides fédéraux sont remis directement aux propriétaires et/ou gérances, en faveur des bénéficiaires neuchâtelois, sans transiter par l'Office cantonal du logement qui, par contre, gère tous les dossiers.

²⁹ Pas de chiffre total pour les bénéficiaires. D'une part, les valeurs indiquées dans cette colonne désignent parfois des individus, parfois des ménages. D'autre part, les personnes peuvent percevoir plusieurs prestations simultanément (PC + prix de pension réduits + subsides LAMal, par exemple).

³⁰ Ce total ne correspond pas à la somme des montants versés par la Confédération, le canton et les communes aux bénéficiaires de prestations. En effet, les allocations familiales sont financées (en grande partie s'agissant des allocations familiales de base et pour une petite part s'agissant des allocations familiales dans l'agriculture) par les cotisations et non pas par le budget de l'Etat.